

> DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

## CHEMIN DE CHAUMONT / CHEMIN DE TRECHAUMONT

### INVERSEMENT DU SENS DE CIRCULATION ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE

DÈS LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016, DURANT 1 AN

#### MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS

##### TRANSPORTS INDIVIDUELS



##### MOBILITÉ DOUCE



##### TRANSPORTS COLLECTIFS



### QUOI, COMMENT ?

La direction générale des transports, en collaboration avec la commune de Confignon, procède à l'inversement du sens de circulation du chemin de Chaumont (à partir du n° 32) et du chemin de Tréchaumont. **Ces mesures de circulation sont mises à l'essai durant une année.**

#### Nouveaux schémas de circulation

**Dès le lundi 24 octobre 2016, le sens de circulation des chemins de Chaumont et de Tréchaumont sont inversés.**

- Concernant le **chemin de Tréchaumont**, il s'agit du tronçon situé entre le chemin de Chaumont et la rue de Bernex (voir infographie au verso).
- Concernant le **chemin de Chaumont**, le tronçon situé entre le n°32 du chemin de Chaumont et la rue de Bernex est mis en double-sens, afin de laisser un libre accès aux résidents (voir infographie au verso).

#### Aménagement pour la mobilité douce

Durant cette période, **les cyclistes peuvent circuler en double-sens sur le chemin de Chaumont**. Le trottoir aménagé sur le côté droit de la chaussée menant en direction du centre-ville est transformé en **piste cyclable** et permet de relier directement les arrêts de transports publics situés sur la rue de Bernex (voir infographie au verso).

**Les places de stationnement situées le long du chemin de Chaumont sont conservées.**

**L'accès aux propriétés privées situées sur le chemin de Chaumont est garanti.**

Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains et usagers de leur compréhension.

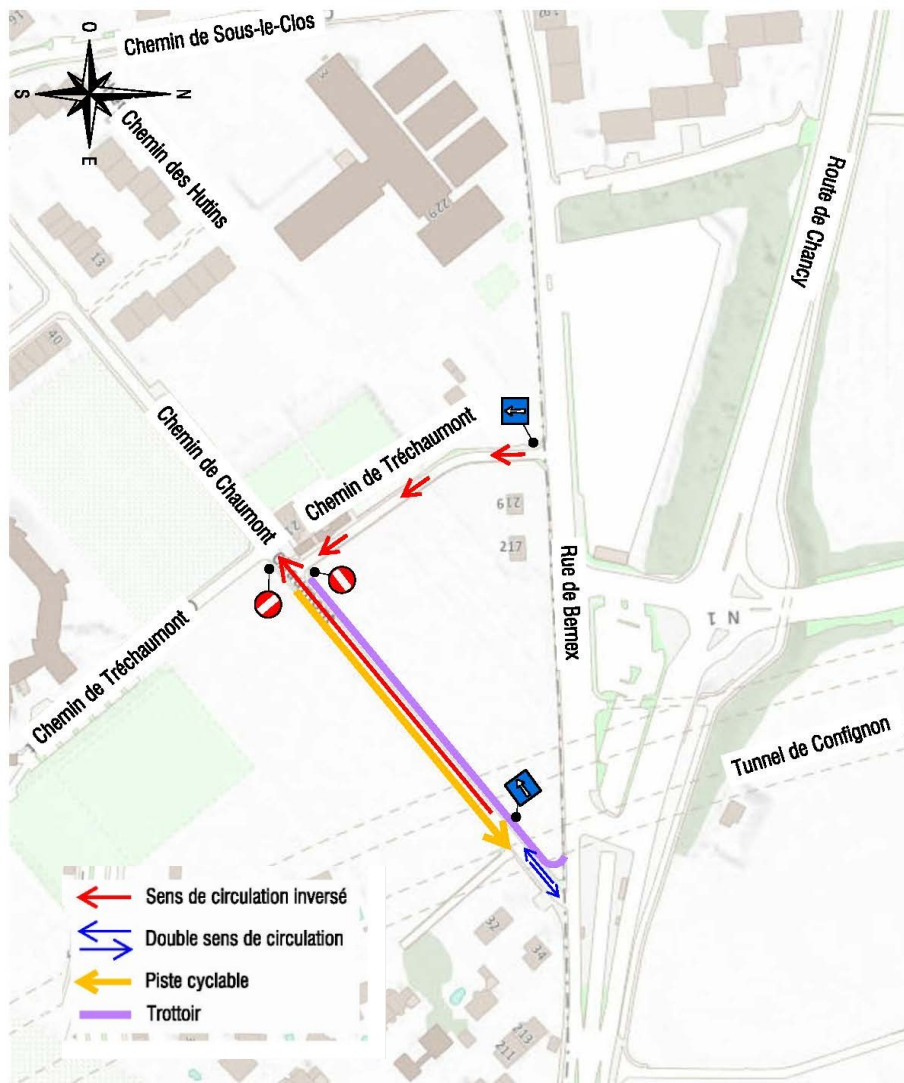
### QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

**Dès le lundi 24 octobre 2016**, pendant une année à l'essai.

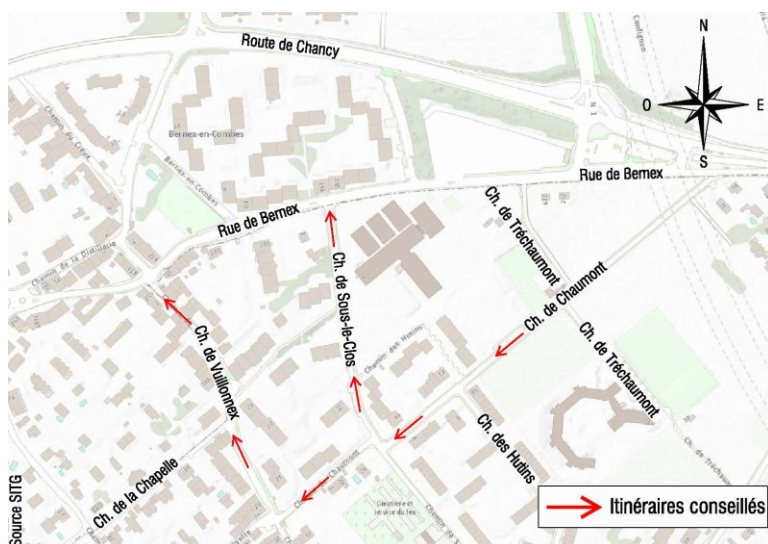
La direction générale des transports invite les usagers à emprunter les itinéraires conseillés (voir infographie au verso) et les remercie par avance de se conformer à la signalisation mise en place.

### POURQUOI ?

Ces mesures de circulation à l'essai visent à améliorer l'onde verte mise en place le 25 avril 2016 en entrée de ville sur ce segment et à supprimer le trafic de transit dans le village de Confignon. Elles contribuent également à réduire les nuisances induites par le trafic routier et assurent confort et sécurité aux cyclistes et aux piétons.



**Itinéraires conseillés**



**RENSEIGNEMENTS**

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)  
TÉL. 022 546 76 00

[WWW.GE.CH/INFOMOBILITE](http://WWW.GE.CH/INFOMOBILITE)



[www.facebook.com/getransports](http://www.facebook.com/getransports)



**LE CANTON AMÉNAGE LES ROUTES POUR VOUS.**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TELEGRAS LUX